PROCESSUS DE SUIVI DES DÉMARCHES D'IMMIGRATION ET D'INSCRIPTION

1 SI VOUS ÊTES ADMIS DANS NOTRE CÉGEP

Nous vous demanderons de nous confirmer, par courrier électronique, **que vous avez pris connaissance du présent document et que vous acceptez les conditions qui s'y rattachent.**

2 PAYER VOS DROITS DE SCOLARITÉ DE VOTRE PREMIÈRE SESSION DANS LES 30 JOURS

***Exception : en vertu d'une entente entre le Québec et la France, les étudiantes et étudiants français acquittent les mêmes frais de scolarité que les étudiantes et étudiants québécois.**

Afin de valider votre admission et d'entamer vos démarches d'immigration auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), nous demandons le paiement des frais de scolarité de votre première session, dans le délai qui sera indiqué dans le courriel d'admission. Le montant exact et la date d'échéance figurent dans le courriel d'admission. Ce paiement doit être effectué dans un délai de 30 jours suivant la réception du courriel d'admission. Vous pouvez payer en plusieurs versements, à condition que le montant total soit réglé avant la date limite. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.
Pour connaître les frais exacts, consultez le site du cégep.

Une fois le paiement confirmé par le service des finances, un reçu d'encaissement vous sera envoyé. Ce reçu pourra être ajouté à votre demande d'immigration dans la catégorie «preuve de capacité financière». **En cas de non-paiement dans les délais impartis, votre inscription sera automatiquement annulée.**

3 FAIRE LE SUIVI DE VOS DÉMARCHES D'IMMIGRATION (CAQ ET PERMIS D'ÉTUDES)

Une fois votre paiement effectué, vous recevrez toute l'information nécessaire en lien avec vos démarches d'immigration (CAQ et permis d'études) par courriel.

Au plus tard le 1er juin, vous devrez nous faire parvenir la lettre d'attestation de délivrance de votre CAQ, ainsi que la preuve que vous avez effectué votre demande de permis d'études auprès de l'IRCC.

(6300) Document mis à jour le 23 AVRIL 2026

Au plus tard le 1er août, vous devrez nous envoyer votre lettre d'introduction qui autorise votre entrée au Canada (permis d'études).

Le défaut de donner suite aux dates mentionnées entraînera automatiquement l'annulation de votre inscription dans notre établissement.

4 CHOIX DE COURS ET PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Le choix de cours et le paiement de l'assurance, des coûts et des droits de scolarité pour finaliser votre inscription se font au mois d'avril. Nous communiquerons avec vous par courriel et MIO (messagerie interne d'Omnivox) au courant du mois de mars pour vous préciser les dates exactes. Le montant intégral de vos droits de scolarité pour votre première session, de vos frais d'inscription ainsi que de vos frais d'assurance devra être versé selon les échéances établies par le Cégep.

Le défaut de paiement dans les délais entraînera automatiquement l'annulation de votre inscription.

IMPORTANT

TOUTES CES ÉTAPES VISENT À AMÉLIORER VOS CHANCES D'OBTENIR LES AUTORISATIONS D'ÉTUDES OBLIGATOIRES POUR ENTREPRENDRE VOTRE PARCOURS DE FORMATION DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT. L'EXPÉRIENCE NOUS A DÉMONTRÉ QUE LA CONSTANCE DANS LES DÉMARCHES, LA QUALITÉ DES DOCUMENTS REMIS AUX AUTORITÉS DE L'IMMIGRATION ET LA TRANSPARENCE DANS NOS COMMUNICATIONS SONT UN GAGE DE SUCCÈS DANS LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET D'ÉTUDES.